

TAINES D'INDULGENCES. Il faudrait dire le chapelet des croisiers huit cent quatre-vingt-quinze fois pour atteindre le chiffre d'indulgences que gagne un confrère du Rosaire par la récitation d'un seul chapelet.—*De ce triple chef seulement le chapelet rosarié du confrère du Rosaire a presque mille fois plus d'indulgences que le chapelet des croisiers.*

L' "ANGELUS"

Ave Maria !—Sur la terre et les flots cette heure céleste, ô Marie, est la plus digne de toi.

Ave Maria !—Béni soit cette heure ! bénis soient le temps, le climat, le pays où si souvent j'ai senti dans tout son charme cette heure si belle et si suave descendre sur la terre ! La cloche aux sons graves se balançait dans la tour lointaine ; les mouvantes vibrations de l'hymne du soir arrivaient jusqu'à moi. Aucun souffle n'agitait l'air aux teintes de rose, et cependant les feuilles de la forêt gémissaient comme si la ferveur de la prière les eût fait tressaillir.

Ave Maria !—C'est l'heure de la prière ! *Ave Maria !* c'est l'heure de l'amour !

Ave Maria !—O Marie, permets que nous élevions nos regards vers ton Fils et vers toi.

Ave Maria !—Oh ! qu'il est beau ce visage et ces yeux baissés sous les ailes de la colombe toute-puissante ! Qu'importe que ce soit là qu'une image peinte. Non, ce tableau n'est pas une idole, c'est la réalité même !”

BYRON.

AUX CONFRÈRES DU ROSAIRE

Une indulgence considérable et extrêmement facile à gagner : celle qui est attachée au port du Rosaire ou du Chapelet dominicain.

I. *Quelle est cette indulgence ?*—Une fois par jour, le confrère du Rosaire, fidèle à porter dévotement sur lui le Rosaire ou le Chapelet dominicain, gagne CENT ANS et CENT QUARANTAINES d'indulgences. Innoc. VIII, *Splendor* ; Pie IX, sommaire du 18 sept. 1862.

Toute seule, et sans tenir compte de plusieurs autres qui sont